



## PROCES-VERBAL DU SECRETAIRE Séance du conseil municipal du 24 août 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-quatre août à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle DOHIN-PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/08/2022.

**Présents :** MM. DOHIN-PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie – LAVERGNE Cécile – VIDAL Isabelle – PIETERS Marc – VENANT Frédéric – DARMON Alexandre.

**Absents excusés :** MM. DIERS de LABARRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme VIDAL Isabelle, DIERS Thierry ayant donné pouvoir à M. Marc PIETERS.

**Absente :** Mme CLEMENT Nadine.

**Secrétaire de séance :** Mme VIDAL Isabelle.

*Madame le Maire ouvre la séance et fait part des absents, absents excusés et pouvoirs.*

*Après avoir vérifié le quorum, elle fait procéder à la désignation du secrétaire de séance et débute l'examen de l'ordre du jour.*

*Madame le Maire donne compte-rendu de ses décisions :*

- 2022-081 du 10/08/2022 : portant modification des tarifs des services périscolaires à compter du 01/09/2022 en ce qui concerne l'accueil périscolaire. *Pas de changement tarifaire des fournisseurs de la restauration scolaire.*
- 2022-082 du 12/08/2022 : création d'un espace santé pluridisciplinaire – Modification n° 1 Lot 16 plomberie (607.40 € H.T. : lavemains supplémentaire sanitaires privés des infirmières)
- 2022-083 du 12/08/2022 : réfection toiture logements communaux rue du bourg : plus-value de 9 520.50 € H.T.
- 2022-084 du 12/08/2022 : création d'un espace santé pluridisciplinaire – Modification n° 1 Lot 4 gros œuvre (moins-value et plus-value : + 3 707.00 € H.T.)

### Institution et vie politique : fonctionnement des assemblées

#### **2022 – 085 Approbation du procès-verbal du secrétaire – Séance du 26 juillet 2022.**

Le conseil municipal, par 11 voix POUR,

- DECIDE d'approuver le procès-verbal du secrétaire concernant la séance du 26 juillet 2022.

### Domaines de compétences par thèmes – Voirie

#### **2022 – 086 Sécurisation du CD 145 - Convention de travaux à intervenir pour la portion Rue du Centre**

Dans le cadre de la politique départementale d'aménagement des traverses d'agglomération un projet de convention a été approuvé par délibération n° 2019-087 du 18 juillet 2019 pour l'étude en vue d'aménager le chemin départemental 145 en continuité du centre-bourg direction le carrefour avec la rue de la Guitoune.

Les travaux correspondants seront réalisés en deux phases.

Madame le Maire présente ce jour le projet de convention de travaux tripartite (Département / Commune de Saint-Augustin – Communauté d'Agglomération Royan Atlantique) pour la portion rue du Centre - rue de l'Essart.

La prise en charge financière de ces travaux est la suivante :

NATURE DES TRAVAUX	Prise en charge Départementale (%)	Participation autres collectivités sur HT (%) et par tranche de population	Coût total HT des travaux	Montant HT de la prise en charge départementale	Montant HT participation communale ST AUGUSTIN	Montant HT participation CARA
Travaux d'aménagement	60%	40% de 1000 à 2499 habitants	400 000,00	240 000,00	160 000,00	0,00
Assainissement pluvial GEPU	60%	40%	30 000,00	18 000,00	0,00	12 000,00
Piste cyclable (boucle locale)	30%	70%	75 000,00	22 500,00	0,00	52 500,00
<b>Montant total HT</b>			<b>505 000,00 €</b>	<b>280 500,00 €</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>64 500,00 €</b>

Ils consistent à :

- Réduire la largeur de chaussée à 5.60 m,
- Réaliser des trottoirs en béton désactivé et les accotements,
- Aménager une piste cyclable en enrobé,
- Mettre en place la signalisation adaptée,
- Sécuriser les carrefours,
- Créer deux plateaux surélevés
- Mettre à niveau les accessoires de réseaux.

Le département fera l'avance du montant total des travaux évalués à 505 000 € H.T.

La participation des collectivités s'élève à 224 500 € H.T. et se détaille ainsi :

- Commune de Saint-Augustin : 160 000 € H.T.
- Communauté d'Agglomération Royan Atlantique : 64 500 € H.T.

Afin de présenter cette opération à la prochaine réunion de la commission permanente du conseil départemental, le conseil municipal doit se prononcer sur la validation de la convention et autoriser Madame le Maire à sa signature.

Le Conseil Municipal, par 11 voix POUR, DECIDE :

- D'approuver le projet de convention de travaux tripartite (Département / Commune de Saint-Augustin – Communauté d'Agglomération Royan Atlantique) pour la portion rue du Centre - rue de l'Essart,
- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et toute pièce afférente.

*Fonction publique – Agents titulaires*

**2022 – 087 Avancements de grade 2022 – Ouverture des postes et modification du tableau des effectifs.**

Madame le Maire informe l'assemblée de la réception du tableau des avancements de grades pour l'année 2022 établi par le Centre de Gestion 17.

Elle explique que trois agents titulaires peuvent y prétendre.

Madame le Maire indique qu'elle a émis un avis favorable pour deux d'entre eux et qu'il convient donc d'ouvrir les postes correspondants et de mettre à jour le tableau des emplois, à savoir :

- 1 poste de garde-champêtre chef principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE par 11 voix POUR de :

- la création, à compter du 01/09/2022, d'un emploi permanent à temps complet de Garde Champêtre Chef Principal,
- la création, à compter du 01/09/2022, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- la mise à jour en ce sens du tableau des emplois,

- TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE SAINT-AUGUSTIN				
	NOMBRE	POURVU	NON POURVU	DONT TNC
<b>AGENT STATUTAIRES</b>				
<b>Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux</b>				
<i>Adjoint administratif territorial principal 1ère classe</i>	2	2	1	1 (22 h 30)
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	0	0
Adjoint administratif territorial	3	3	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation Territoriaux</b>				
Adjoint d'animation	1	1	0	1 (24 h 00)
<b>Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux</b>				
Agent de maîtrise	1	1	0	0
<b>Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux</b>				
Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	0	0
Adjoint technique	4	4	0	1 (31 h 00)
<b>Sous-total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Cadre d'emplois des ATSEM</b>				
<i>ASEM principal 1ère classe</i>	1	1	0	1 (16 H 40)
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

<b>Cadres d'emplois des gardes-Champêtres - Policiers Municipaux</b>				
Garde-champêtre chef	1	1	0	0
<i>Garde-champêtre chef principal</i>	0	0	1	0
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>AGENTS CONTRACTUELS</b>				
Adjointes techniques en CDI	1	1	0	1
				5 (25 h 30 - 12 h 06 - 17 h 29 - 13 h 37 - 4 h 00)
CDD agents entretien et d'animation (article 3-3-1 loi du 26/01/1984 modifiée)	5	5	0	
<i>Contrats d'insertion</i>	1	1	0	
<b>Sous-total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>10</b>

PRECISE

▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Compte-rendu des commissions et réunions en E.P.C.I. et autres : Néant

Question diverse unique :

Proposition d'une course d'orientation

Course de 4h à la tombée de la nuit à l'automne 2023. Course pouvant amener entre 1500 et 2000 coureurs, donc 300 à 400 voitures. L'assemblée demande un complément d'informations sur les missions de chacun : qui fait quoi ?

La faisabilité de cette manifestation passera par le stationnement, donc comptabiliser l'existant.

La séance est levée à 19 h 57.

Le Maire, G. DOHIN-PROST

Le secrétaire de séance, Isabelle VIDAL

